

PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 62

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
Texte du paragraphe 4 de l'Article 62	
Introduction	1
I. Généralités	2 - 7
A. Remarques de caractère général	2 - 3
** B. Règles fixées par l'Organisation des Nations Unies	
C. Invitations et participation aux conférences inter- nationales d'Etats	4 - 5
1. Etats Membres et Etats non membres	4
** 2. Territoires non autonomes	
3. Institutions spécialisées et organisations non gouvernementales	5
** 4. Organisations intergouvernementales	
D. Invitations et participation aux conférences non gouvernementales	6
E. Dispositions préparatoires et autres	7
** II. Résumé analytique de la pratique	
Annexe I. Liste des conférences internationales d'Etats	
Annexe II. Conférence non gouvernementale	

TEXTE DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE 62

Il [le Conseil économique et social] peut convoquer, conformément aux règles fixées par l'Organisation des Nations Unies, des conférences internationales sur des questions de sa compétence.

il a aussi invité les institutions spécialisées intéressées à mettre à la disposition de la conférence des études pertinentes, à participer à la conférence et à y présenter toutes observations qu'elles jugeraient opportunes 9/.

E. Dispositions préparatoires et autres

7. En priant le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à la réunion d'une conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique, le Conseil a notamment invité 10/ le Secrétaire général à convoquer, en consultation avec les gouvernements intéressés et les institutions spécialisées compétentes, des réunions préliminaires d'experts pour l'échange d'informations, et de faire transmettre à la conférence les rapports sur ces réunions.

** II. RESUME ANALYTIQUE DE LA PRATIQUE

ANNEXE I

Liste des conférences internationales d'Etats

A

1. Conférence des Nations Unies sur l'arbitrage commercial international, convoquée en vue de conclure une convention sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères; New York, mai-juin 1958
Résolution 604 (XXI) du Conseil économique et social
2. Deuxième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient; Tokyo, octobre-novembre 1958
Résolution 600 (XXI) du Conseil économique et social
3. Conférence internationale d'Etats en vue de faire adopter une convention unique sur les stupéfiants, qui se tiendra après le 31 décembre 1959
Résolution 689 J (XXVI) du Conseil économique et social
4. Conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique, qui se tiendra en 1961 si possible et au plus tard en 1962
Résolution 710 A (XXVII) du Conseil économique et social

9/ CES, résolution 683 E (XXVI).

10/ CES, résolution 710 A (XXVII).

B

Conférences intergouvernementales sur les problèmes posés par les produits de base :
Conférence des Nations Unies sur le sucre, New York, mai-juin 1956,
deuxième session, Genève, octobre-novembre 1956; Conférence des Nations Unies
sur le sucre, 1958, Genève, septembre-octobre 1958; Conférence des
Nations Unies sur l'huile d'olive, deuxième session, Genève, mars-avril 1958;
Réunions exploratoires des Nations Unies sur le cuivre, le plomb et le zinc,
Londres, septembre 1958; Conférence des Nations Unies sur le plomb et le zinc,
Genève, novembre 1958; Conférence des Nations Unies sur le blé, 1958-1959,
première session, Genève, octobre-novembre 1958, deuxième session, Genève,
janvier-mars 1959; Comité des Nations Unies sur le plomb et le zinc, New York,
avril-mai 1959; Réunion inaugurale du Groupe d'étude international sur le
plomb et le zinc, New York, mai 1959
Résolutions 296 (XI), 373 (XIII), 462 A (XV), 557 F (XVIII) du Conseil
économique et social

ANNEXE II

Conférence non gouvernementale

Deuxième conférence des Nations Unies des organisations non gouvernementales qui
s'emploient à éliminer les préjugés et la discrimination, Genève, juin 1959
Résolution 683 E (XXVI) du Conseil économique et social